

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 41 du 5 octobre 2017**

**TEXTE SIGNALE**

**ARRÊTÉ**

abrogeant l'arrêté du 18 juin 1995 portant création d'une instance consultative paritaire centrale compétente à l'égard des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction détachés auprès du ministre de la défense pour servir auprès de la direction de l'enseignement des forces françaises stationnées en Allemagne.

*Du 29 août 2017*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

**ARRÊTÉ** abrogeant l'arrêté du 18 juin 1995 portant création d'une instance consultative paritaire centrale compétente à l'égard des personnels d'enseignement, d'éducation et de direction détachés auprès du ministre de la défense pour servir auprès de la direction de l'enseignement des forces françaises stationnées en Allemagne.

*Du 29 août 2017*

NOR A R M H 1 7 2 6 2 1 6 A

---

*Texte abrogé :*

A compter du 25 septembre 2017 : Arrêté du 18 juin 1995 (BOC, 1995, p. 4488 ; BOEM 250.7.1.3) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 224 du 24 septembre 2017, texte n° 6 ; signalé au BOC n° 41/2017.

---

JORF n° 224 du 24 septembre 2017, texte n° 6